



Le geste du mois 6

Avril 2022



Emballages

Les éviter et privilégier
les solutions durables

Pour faire nos courses, emballer nos sandwichs, acheter des plats tout prêts, congeler nos restes et provisions, le plastique est super pratique. Il est aussi super polluant.

Le plastique forme un 7^{ème} continent dans le Pacifique, est absorbé par les poissons et revient dans notre assiette. Au contact, il contamine les aliments : ce sont les perturbateurs endocriniens. Il est produit à partir d'hydrocarbures, ressource rare, trouvée dans des pays dont nous n'avons pas forcément envie de dépendre, et émettrice de gaz à effet de serre.

Alors recyclons, disent certains. Malheureusement c'est un leurre : le plastique est peu ou pas recyclable. Notamment le polypropylène, si présent dans la vaisselle en plastique, les pots de yaourt ou les emballages, car beaucoup trop fin et léger. Chaque recyclage baisse la qualité du produit obtenu. Et en plus recycler coûte plus cher que produire.

Des solutions alternatives existent et deviennent de plus en plus accessibles.

Le geste du mois 6

Emballages : Les éviter et privilégier les solutions durables

Les courses: privilégier les achats sans emballage en venant avec son propre contenant, sac en tissus, boîte métallique, pot en verre ; réutiliser les sacs en papier.



Le frigo et la congélation : les bocaux en verre, résistants aux températures négatives, transparents, faciles à nettoyer, aucun échange de particules avec la nourriture. Points d'attention : ne pas remplir à ras bord et laisser décongeler lentement. Les sacs en silicone semblent rester inertes à froid. Les sachets en tissu pour congeler le pain

Le pique-nique : les boîtes en inox ; l'emballage (tissu) en cire d'abeille



Le repas à emporter : apporter sa propre boîte alimentaire en verre. Dans l'ensemble, les commerçants apprécient cette démarche qui, par ailleurs, leur fait réaliser des économies de barquettes. Une démarche gagnant-gagnant.

Le décret 3R **Réduire-Réutiliser-Recycler** publié le 30 avril 2021 fixe 3 objectifs pour 2025 :

- 20% de réduction des emballages plastiques à usage unique
- tendre vers une réduction de 100% des emballages en plastique à usage unique « inutiles », tels que les blisters plastiques autour des piles et des ampoules
- tendre vers 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique, ce qui signifie que les emballages en plastique à usage unique mis sur le marché soient recyclables.

